



**Convention internationale
sur la protection des droits
de tous les travailleurs
migrants et des membres
de leur famille**

Distr.
GÉNÉRALE

CMW/C/SR.87
15 janvier 2010

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMITÉ POUR LA PROTECTION DES DROITS DE TOUS LES TRAVAILLEURS
MIGRANTS ET DES MEMBRES DE LEUR FAMILLE

Huitième session

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA SECONDE PARTIE (PUBLIQUE)
DE LA 87^e SÉANCE

tenue au Palais Wilson, à Genève,
le vendredi 25 avril 2008, à 10 heures

Président: M. BRILLANTES

SOMMAIRE

ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

CLÔTURE DE LA SESSION

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, au Groupe d'édition, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

Les rectifications aux comptes rendus des séances publiques du Comité seront groupées dans un rectificatif unique, qui sera publié peu après la session.

GE.08-41455 (EXT)

La partie publique de la séance est ouverte à 12 h 10.

ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

1. M. ALBA (Rapporteur) attire l'attention sur le projet de rapport annuel du Comité à l'Assemblée générale (CMW/C/8/INFORMAL.1) et note que les annexes au rapport seront jointes ultérieurement. Il attire plus particulièrement l'attention sur les points concernant la possible contribution du Comité au Forum mondial sur la migration et le développement, l'éventualité d'une coopération avec le processus de Durban et les possibilités d'une poursuite de la coopération avec le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes pour la rédaction des observations générales de ce Comité.
2. *Le projet de rapport annuel à l'assemblée générale (CMW/C/8/INFORMAL.1) est adopté.*

CLÔTURE DE LA SESSION

3. Après l'habituel échange de politesses, le PRÉSIDENT déclare close la huitième session.

La partie publique de la séance s'achève à 12 h 20.
